

## **COMMUNE DE MARTINVEST**

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 06 AVRIL 2021 à 14 heures 00,

### **ORDRE DU JOUR**

- Compte de gestion 2020,
- Compte administratif 2020,
- Affectation du résultat 2020,
- Contributions directes 2021,
- Budget primitif 2021,
- Admission en non-valeur,
- Subventions 2021,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

## COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt et un, le six avril à quatorze heures, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvast.

**Etaient présents :** MM. MARIE Jacky, FONTAINE Isabelle, PICOT André, RENET Hubert, LOUIS-FRANCOIS Florence, COUPPEY Pascal, MASSART Luc, BOUCARD Sandrine, CANUARD Joël.

**Absents :** MM LEVAVASSEUR Camille (pouvoir à FONTAINE Isabelle), HEBERT Thomas (pouvoir à RENET Hubert), ROUX Tatiana (pouvoir à LOUIS-FRANCOIS Florence), DORIZON Jean-Luc (pouvoir à PICOT André), SIMON Hélène (pouvoir à BOUCARD Sandrine), GAUVAIN Carole.

**Secrétaire de séance** Mme BOUCARD Sandrine

~~~~~

### **Approbation du conseil du 23 mars 2021 :**

M Massart remarque l'absence d'une voix par pouvoir en abstention concernant le vote de la délibération de la subvention d'équilibre 2020 pour l'association familles rurales.

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

## **I. COMPTE DE GESTION 2020 (délibération n°15/2021)**

Présentation par Mme FILLATRE, receveur municipal, du budget primitif et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Séance du 06 avril 2021*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 de la trésorière municipale.

### II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délibération n°16/2021)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat reporté (excédent) : .....	238 679.95 €
Opérations de l'exercice :     Recettes : .....	864 587.60 €
Dépenses : .....	714 269.56 €
<b>Excédent</b> : .....	<b>388 997.99 €</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Résultat reporté (excédent) : .....	79 770.14 €
Opérations de l'exercice :     Recettes (y compris 1 068) : .....	231 026.52 €
Dépenses : .....	204 803.98 €
<b>Excédent</b> : .....	<b>105 992.68 €</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve, le compte administratif de l'année 2020.

### III. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal,  
VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 de 388 997,99 €,  
VU l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 de 105 992,68 €,

M Le Maire précise qu'il est inutile de délibérer et que les montants suivants seront affectés, à hauteur de 105 992,68 € en investissement, et à hauteur de 388 997,99 € en fonctionnement.

### IV. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 (délibération n°17/2021)

M Le Maire explique que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le nouveau schéma de financement des collectivités locales prévus par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 du 29 décembre 2019 entrent en vigueur en 2021.

*Séance du 06 avril 2021*

## COMMUNE DE MARTINVEST

En application de ces nouvelles dispositions législatives, les précisions suivantes relatives à la réforme de la fiscalité directe locale et aux modalités de vote des taux 2021 vous sont apportées :

- à compter de cette année, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'État, les collectivités locales perçoivent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et éventuellement la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation, ces taux sont gelés en 2021 et 2022 à leur niveau de 2019,
- la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Aussi, le taux de référence de Foncier Bâti 2021, figurant sur l'état 1259, est égal à la somme du taux de Foncier Bâti communal (TFPB) 2020 et du taux de Foncier Bâti du Département en 2020 soit : taux communal de TFPB + 21,42 %. Le vote de ce taux de référence permet de maintenir une pression fiscale équivalente à celle de 2020.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de M le Maire,

Considérant qu'il y lieu de maintenir la même pression fiscale pour les contribuables, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité suivants pour 2021 :

- Foncier bâti ..... 39,30 % soit 301 313 €
- Foncier Non Bâti ..... 25,48 % soit 21 582 €

### V. BUDGET PRIMITIF 2021 (délibération n°18/2021)

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'année 2021 qui peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **Recettes**

Chapitre 70	Produits des services	72 012,00 €
73	Impôts et taxes	485 177,00 €
74	Dotations et subventions	194 666,58 €
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	1 100,00 €

	Recettes de l'exercice	872 956,58 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	388 997,99 €

TOTAL 1 261 954,57 €

##### **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	366 979,85 €
012	Charges de personnel	429 520,00 €
65	Autres charges de gestion courante	79 830,00 €
66	Charges financières	25 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
014	Atténuation de produits	7 500,00 €

Séance du 06 avril 2021

## COMMUNE DE MARTINVEST

022 Dépenses imprévues	<u>26 724,72 €</u>
Dépenses de l'exercice	938 554,57 €
Opérations d'ordre	23 400,00 €
Virement à la section d'investissement	<u>300 000,00 €</u>
TOTAL	1 261 954,57€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Recettes

Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	105 992,68 €
10 Dotations fonds divers réserves	42 337,01 €
13 Subventions d'investissement et autres	35 059,00 €
16 Cautions	3 000,00 €
16 Emprunt	1 200 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
040 Opérations d'ordre	23 400,00 €
023 Construction	2 056,00 €
TOTAL	<u>1 711 844,69 €</u>

#### Dépenses

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts et cautionnements	77 218,16 €
20 Immobilisation incorporelles	25 000,00 €
21 et 23 Immobilisations (1)	1 570 428,78 €
020 Dépenses imprévues	30 797,75 €
204 Subvention d'équipement versé	<u>8 400,00 €</u>
TOTAL	1 711 844,69 €

#### (1) Principaux programmes de travaux prévus pour l'année 2021

• Achat château	1 141 040,70 €
• Travaux château	210 000,00 €
• Frais d'étude château	25 000,00 €
• Achat d'un broyeur	25 000,00 €
• Travaux de voirie	20 000,00 €
• Travaux divers de bâtiment	20 000,00 €
• Travaux cantine	20 000,00 €
• Travaux mairie	5 500,00 €
• Défense incendie	12 000,00 €
• SDEM éclairage public	8 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Budget Primitif de l'année 2021.

## COMMUNE DE MARTINVEST

### VI. ADMISSION EN NON-VALEUR (délibération n°19/2021)

Madame Nathalie FILLATRE, Trésorière à la Trésorerie de Cherbourg Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres suivants :

Réf. de la pièce	Objet	Montant
Titre 386 - 2019	Loyer 10/2019	7.21 €

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ce titre pour un montant total de 7,21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur du titre 386-2019 d'un montant de 7,21 €.

### VII. SUBVENTIONS 2021 (délibération n°20/2021)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de répartir de manière suivante les subventions 2021 :

Association Familles Rurales - équilibre 2020 : 3 629,42 €  
Association Familles Rurales - garderie 2020 : 3 500 €  
Association Familles Rurales - A.C.M. 2020 : 4 500 €  
Association Familles Rurales - mercredis et plan mercredi : 2 500 €  
Association Familles Rurales - animation Noël : 200 €  
Association Familles Rurales : 100 €  
Association Sportive de Martinvast et SCUDD : 780 €  
Association Martinvast Festivités : 1 000 € (transfert de la subvention de l'agglomération)  
Coopérative scolaire : 564,12 €  
Anciens combattants : 100 €  
Société de Chasse de Martinvast : 100 €  
La Banque Alimentaire : 170 €  
Episodes : 150€  
Association femmes : 50€  
Secours Catholique : 50€  
Secours Populaire : 50€  
Restos du Coeur : 50€  
Association pour le Don du Sang Bénévole du Nord Cotentin : 70,00 €  
Association Cœur et Cancer : 70,00 €  
Association « Rêves » : 70,00 €

Sous-total 17 703,54 €

A répartir 3 796.46 €

Total : 21 500 €

## VIII. INFORMATIONS DIVERSES

### Conseil d'agglomération Le Cotentin

M Le Maire informe le conseil municipal qu'il projette d'intervenir lors du conseil d'agglomération qui se tiendra le soir même sur trois points du SCOT que les élus de Douve et Divette estiment pénalisant pour leur territoire :

- La partie habitat résidentiel, prévoit pour le territoire de Douve et Divette un taux de croissance inférieur au reste du cotentin alors qu'il est celui où la demande est la forte.
- La zone d'activités La Grande Fontaine dont le règlement interdit l'implantation de commerces de proximité.
- La voie de contournement Ouest, une source de nuisances dont l'objet est de désenclaver l'Ouest de Cherbourg sans profiter au Martinvastais.

Le développement du Cotentin doit aussi profiter à Martinvast et aux communes de Douve et Divette. La commune de Martinvast sera vigilante sur ces points lors de l'enquête publique.

### SAS Domaine de Beurepaire

M Le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont reçu le 21 février dernier un courrier provenant de la « SAS Domaine de Beurepaire » concernant l'achat du Domaine de Beurepaire ce même courrier a été reçu par mail en mairie le 23 février. Ce courrier émanant des anciens partenaires au projet fait part de leurs inquiétudes pour le devenir du Domaine, de l'avenir de la commune et notamment de l'endettement de cette dernière. Ce courrier avait pour but de tenter de démontrer aux conseillers municipaux les risques pour la commune de s'investir dans ce projet.

M Le Maire explique avoir convoqué les membres du conseil municipal le 25/02/2021 en commission afin de définir ensemble la réponse à apporter. Les membres du conseil municipal avaient décidé de ne pas donner suite à ce courrier, ces personnes ayant signé une offre d'achat le 29 octobre 2020 seuls auprès de l'agence LAFORÊT de Cherbourg se sont désolidarisés de la commune.

Le 1<sup>er</sup> avril, un nouveau courrier à l'en-tête de la « SAS Domaine de Beurepaire » est arrivé en mairie en lettre recommandée. Chaque conseiller en a aussi reçu une copie. L'objet de ce courrier était une demande de rendez-vous avec l'équipe complète du conseil municipal.

La réponse est négative aucun conseiller ne le souhaite au vu de l'attitude des représentants de cette « société ».

## IX. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 16 heures 30

**COMMUNE DE MARTINVEST**

MARIE Jacky		DORIZON Jean-Luc	
PICOT André		BOUCARD Sandrine	
FONTAINE Isabelle		GAUVAIN Carole	
RENET Hubert		HÉBERT Thomas	
LOUIS-FRANCOIS Florence		LEVAVASSEUR Camille	
MASSART Luc		SIMON Hélène	
CANUARD Joël		ROUX Tatiana	
COUPPEY Pascal			